



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 septembre 2025  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 septembre 2025, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au mois d'octobre 2025, tiendra un débat public sur le thème « L'Organisation des Nations Unies : cap sur l'avenir », le 24 octobre 2025.

À cet égard, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la note de cadrage établie pour le débat susmentionné (voir annexe) comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 18 septembre 2025 adressée au  
Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération  
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité  
qui se tiendra le 24 octobre 2025 sur le thème  
« L'Organisation des Nations Unies : cap sur l'avenir »**

**Introduction**

Le 24 octobre 1945, la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur, entamant ainsi un nouveau chapitre de la diplomatie mondiale et jetant les bases des futures relations internationales. Animés par une volonté politique et empreints de sagesse, les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies étaient résolus à « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indécibles souffrances ». Ils ont fait preuve de clairvoyance et de responsabilité en décidant de mettre de côté leurs divergences idéologiques et de créer une organisation universelle où tous les États Membres, grands ou petits, seraient investis des mêmes droits et responsabilités – une organisation universelle fondée sur les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement pacifique des différends.

Les normes et principes fondamentaux du droit international régiissant les relations internationales ont été inscrits dans la Charte afin de maintenir et renforcer la paix internationale fondée sur la liberté, l'égalité des droits et l'autodétermination, la justice et la sécurité, et d'instaurer des relations amicales et une coopération entre les nations.

**Contexte**

Depuis huit décennies, l'ONU constitue une instance unique et irremplaçable de dialogue, de diplomatie et de coopération entre les nations, s'appuyant sur le respect mutuel et l'égalité souveraine des États. On ne soulignera jamais assez ses réalisations : l'Organisation a supervisé la décolonisation, soutenu l'indépendance de plus de 80 anciennes colonies et inscrit le droit des peuples à l'autodétermination dans le droit et la pratique internationaux. Ce faisant, l'ONU a également fait progresser le droit international, déployé des opérations de maintien de la paix, apporté une aide humanitaire et contribué au développement durable. Ensemble, ces réalisations confirment que le multilatéralisme et les solutions collectives aux défis mondiaux conservent leur pertinence.

Au fil du temps, l'ONU a élargi sa composition, son mandat et son champ d'action, abordant de nouvelles questions tout en restant fidèle à sa mission fondatrice : promouvoir la paix, favoriser le développement durable et coordonner les efforts des États Membres – grands et petits, riches et pauvres, puissants et vulnérables. Malgré la persistance des conflits, l'aggravation des inégalités et l'apparition de nouvelles menaces mondiales, l'ONU reste une instance de coopération et d'action commune, essentielle à la réalisation des buts inscrits dans la Charte.

Aujourd'hui, l'Organisation se trouve face à des défis croissants qui mettent à l'épreuve sa crédibilité, sa capacité d'adaptation et sa légitimité. Les affrontements entre blocs, l'unilatéralisme, le deux poids, deux mesures et l'interprétation sélective des principes de la Charte sous couvert d'un présumé ordre international fondé sur des règles demeurent des tendances alarmantes de l'époque actuelle. De telles pratiques érodent la confiance dans le multilatéralisme et sapent le droit international.

Les tentatives visant à remplacer les normes juridiques universellement convenues par des concepts unilatéraux sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte et de la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, qui demeure un aspect fondamental de la pleine mise en œuvre de la Charte. Dans le même temps, les efforts déployés pour porter atteinte à la nature intergouvernementale de l'ONU en mettant artificiellement en avant des acteurs non gouvernementaux aux intentions douteuses compliquent encore davantage la tâche de l'Organisation.

Dans ce contexte, la solidarité mondiale et l'action collective sont, plus que jamais, essentielles. Ce n'est qu'en recherchant un juste équilibre entre les intérêts nationaux légitimes et en facilitant le système mondial de sécurité collective que nous pourrons réaliser la vision recueillie dans la Charte, à savoir « être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». La Charte demeure le fondement juridique et politique des relations internationales : il n'y a pas d'autre solution viable que ce cadre. La sauvegarde des buts et principes qui y sont énoncés, dans leur intégralité et eu égard à leur nature interdépendante, doit demeurer notre responsabilité commune. Le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU n'est donc pas seulement une commémoration ; il donne également matière à un appel solennel lancé à tous les États Membres pour qu'ils renouvellent leur attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le débat public est l'occasion de réaffirmer que l'ONU n'est pas une relique du passé, mais un mécanisme unique, indispensable et adaptable permettant de relever les défis les plus pressants d'aujourd'hui. Dans un monde de plus en plus multipolaire, le rôle de l'ONU doit s'étendre et non se réduire. Pour rétablir la confiance dans l'Organisation, il importe que les États Membres défendent l'égalité souveraine, instaurent une véritable coopération et mènent à bien une réforme responsable du système des Nations Unies, sans jamais oublier que ce sont les États souverains qui jouent un rôle de premier plan. Par conséquent, l'Initiative ONU80 du Secrétaire général devrait être mise en œuvre strictement dans le cadre établi par les États Membres et en pleine conformité avec les résolutions et décisions de l'Organisation. C'est ainsi que nous honorons l'héritage des fondateurs et préservons le rôle de l'ONU en tant qu'instance essentielle à la recherche d'un terrain d'entente pour les générations à venir. Il est également essentiel d'éviter que les prérogatives du Conseil de sécurité ne soient affaiblies et de veiller à ce que le Conseil continue d'exercer la responsabilité principale qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la vision des fondateurs de l'ONU. Les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière : ils doivent mettre de côté leurs désaccords et travailler collectivement à assurer une transition harmonieuse vers un ordre mondial équitable.

### **Questions à examiner**

1. Comment faire pour que la Charte soit mise en œuvre dans son intégralité et que les buts et principes qui y sont énoncés soient appliqués eu égard à leur nature interdépendante ?
2. Quelles sont les mesures concrètes qui peuvent contribuer à surmonter la crise de confiance actuelle, à relancer la culture du dialogue et à renforcer l'esprit d'unité au sein de l'Organisation, en particulier au Conseil de sécurité ?
3. Quelle est la vision à long terme pour l'avenir de l'ONU après le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation, y compris dans le contexte de l'Initiative ONU80 du Secrétaire général ?

**Format**

Débat public. Tous les États Membres sont invités à participer.

**Intervenant(e)s**

Le Secrétaire général, par visioconférence (à confirmer).

---